

Exécutoire le 19.10.2026



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 25
Votants : 28

Date de la convocation : 6 octobre 2026

Delib20261003

**Séance du
12 octobre 2026**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, Mme LOPEZ Rachel, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme ARANDA Anne-Marie, Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. NENARD Cyril, M. TIHY Patrice, M. DELAGE Valéry, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, Mme MARCIENNE Emmanuelle, M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, Mme HALBOUT Émilie, M. LECHEVALIER François, M. DEKEYSER Matthieu.

Absente excusée :

Mme BOUCHER Sylvie

Pouvoirs :

M. ROSE Hervé à M. LIZORET Didier
M. GUINEHEUX Damien à M. LIZORET Didier
M. CHAFFOTEC Brian à Mme GERME Isabelle

Secrétaire :

Mme VAUTIER Sylvie

Exécutoire le 19.10.2026

Delib20261003

OBJET : Facturation des repas aux associations dont les membres ont participé au repas organisé le soir de la « Fête en Famille »

La Commune, en collaboration avec les associations cormelloises, a organisé la journée "Fête en famille" le dimanche 28 juin 2026.

Pour clore cette journée, la Commune avait organisé le repas. Le coût total de ce repas, réparti proportionnellement aux participants, a été établi à 6,00 € par personne.

Chaque association est désormais redevable à la Commune du coût de ses participants, selon le tableau ci-dessous :

Association	Nombre de personnes	Montant facturé
Anciens de Citroën	5	30 €
ASC Tennis de Table	6	36 €
AC Yoga	5	30 €
Bien Vivre sa Retraite à Tout Age	8	48 €
Club Photo-vidéo	13	78 €
Comité de Jumelage Allemand	15	90 €
Corm'ella Danse	18	108 €
Gymnastique Volontaire	6	36 €
Les P'tits Joueurs	4	24 €
Méli-Mélo Fuseaux	1	6 €
Royal Voce	5	30 €
Self Défense	4	24 €
TOTAL	90	540 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de facturer à chaque association concernée, le montant des repas organisés par la Commune lors du repas de la "Fête en Famille" du 28 juin 2026, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Exécutoire le 19.10.2026

Association	Nombre de personnes	Montant facturé
Anciens de Citroën	5	30 €
ASC Tennis de Table	6	36 €
AC Yoga	5	30 €
Bien Vivre sa Retraite à Tout Age	8	48 €
Club Photo-vidéo	13	78 €
Comité de Jumelage Allemand	15	90 €
Corm'ella Danse	18	108 €
Gymnastique Volontaire	6	36 €
Les P'tits Joueurs	4	24 €
Méli-Mélo Fuseaux	1	6 €
Royal Voce	5	30 €
Self Défense	4	24 €
TOTAL	90	540 €

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 15 octobre 2026



Le Maire,

Jean-Marie GUILLEMIN